



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 juin 2022
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-deuxième session

31 mai-1^{er} juillet 2022

Projet de rapport

Rapporteur : M. Luiz **Feldman** (Brésil)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

1. À sa soixante-deuxième session, le 1^{er} juin 2022, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants », paru sous la cote [E/AC.51/2022/11](#).

2. Le représentant du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec d'autres représentantes et représentants, aux questions posées par le Comité lors de l'examen du rapport.

Débat

3. Plusieurs délégations ont remercié le Bureau des services de contrôle interne d'avoir procédé à l'examen et les Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire



général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants de leur collaboration.

4. Une délégation a déclaré qu'elle appréciait le rôle que jouait l'évaluation en tant qu'élément indispensable de la réforme lancée en 2017 par le Secrétaire général, notamment la nécessité de renforcer la responsabilité dans le cadre de délégations des pouvoirs accrues dans la mise en œuvre des programmes. La même délégation a souligné l'importance de la transparence dans l'application des recommandations issues de l'évaluation.

5. Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle essentiel joué par les Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants dans les activités visant à protéger les enfants qui ont été victimes de violences sexuelles et victimes de conflits car ils complétaient les travaux effectués par d'autres partenaires du système des Nations Unies.

6. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises à ce jour pour appliquer les recommandations issues de l'évaluation et de la poursuite des travaux visant à garantir leur mise en œuvre intégrale. Une délégation a salué les activités menées pour mieux intégrer les enseignements tirés et l'évaluation des risques dans les activités des Bureaux.

7. Plusieurs délégations ont encouragé les trois Bureaux à poursuivre leur étroite coopération en matière de planification commune des activités, de partage des informations, de coordination, d'établissement de rapports et de communications conjointes. Une délégation a demandé des précisions sur l'incidence des efforts de coordination entre les trois Bureaux dans l'exécution de leurs mandats respectifs. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur l'officialisation de la coordination entre les trois Bureaux, faisant observer que cette officialisation ne devait pas nécessairement passer par la création d'un nouveau comité.

8. Une délégation a constaté l'amélioration de la communication, l'efficacité du partage des messages de sensibilisation et les efforts conjoints entre les trois Bureaux et les partenaires clés. Une autre délégation a fait remarquer que, dès 2005, le Conseil de sécurité de l'ONU avait reconnu le rôle de la société civile dans la protection des enfants dans les situations de conflit armé. La même délégation a souligné que quatre cents millions d'enfants dans les zones de conflit risquaient d'être victimes d'atteintes et que les enfants pouvaient être enlevés, violés, enrôlés ou vendus. Les filles et les enfants handicapés étaient particulièrement vulnérables. La même délégation a noté que la communication était très importante et que les accomplissements et l'action des Nations Unies devaient être plus visibles. À cet égard, elle a demandé des éclaircissements sur la première recommandation (figurant au paragraphe 10 du rapport concernant l'examen triennal) relative à l'impact de la présence des Bureaux dans les médias sociaux.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences

sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ».

10. Le Comité a pris note des activités menées par les Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants pour appliquer toutes les recommandations.

11. Le Comité a encouragé les trois Bureaux à renforcer davantage leur coordination officielle à l'avenir.
